

## FICHE TECHNIQUE \

# RIDEAUX À LANIÈRE

### ■ FONCTION

Les rideaux à lanières sont installés à l'aplomb de chaque traversée de mur ou cloison (volets anti-dépose Banques, volets anti-intrusion) ainsi qu'au droit des tunnels anti-intrusion.

Ils couvrent l'intégralité de la baie de communication entre les deux zones.

Ils assurent l'isolation des courants d'air et constituent une barrière phonique entre la galerie bagages et la zone passagers. Ils sont par ailleurs considérés comme une séparation opaque et souple à la traversée de la cloison séparant la galerie bagages et la zone passagers.

Par leur souplesse, les lanières se relèvent au passage des bagages et reprennent aussitôt leur forme sans déformation avec le vieillissement.

Les rideaux installés au droit des volets anti-dépose des Banques d'enregistrement sont installés en aval de la baie (côté collecteurs) de la cloison, en retrait, derrière le volet, avec des habillages latéraux guidant les lanières et masquant la vue des équipements situés en zone de collecte (tôles d'habillage peintes en noir).

### ■ CARACTÉRISTIQUES

Chaque rideau à lanières comprend :

- ◆ une série de lames interchangeables de largeur 60 mm. Ces lames sont placées en doubles rangées en décalage,
- ◆ une partie supérieure métallique sert à maintenir les lames entre elles et à la fixation de l'ensemble sur les appuis prévus à cet effet.

La fixation est assurée par l'intermédiaire d'un bandeau métallique muni de crochets sur lesquels viennent se poser les œillets des lames du rideau.

Le bandeau métallique est facilement démontable pour procéder au remplacement des lanières.

Suivant la dimension de la baie et les caractéristiques des convoyeurs, les lanières sont recoupées pour s'adapter à la configuration.



Rideaux en zone publique



Rideaux en zone STB